TOULOUSE ONCO RUN 2027

Règlement général

Article 1 : Organisation

La Ligue contre le cancer de Haute-Garonne organise à Toulouse, **dimanche 7 février 2027**, dans le cadre de la journée mondiale contre le cancer, la 9e édition de la **Toulouse Onco Run**, au départ du Cet évènement se Campus Santé du Futur – Oncopole de Toulouse.

L'équipe de la Ligue contre le cancer sera accompagnée de bénévoles tout au long de la journée, ainsi qu'une équipe médicale d'urgence, assurant la sécurité des participants sur le village de course et les différents parcours.

Article 2 : Règles de participation

Il est déconseillé d'utiliser des casques audios ou écouteurs durant les épreuves. Les participants doivent être en capacité d'entendre toutes les annonces et différents signaux de l'organisation et/ou bénévoles, de percevoir les participants autour de lui.

Les engins à moteurs, engins à roulettes, vélos et chiens sont formellement interdit sur l'ensemble du parcours hormis ceux de l'Organisation, exceptions faites des chiens d'assistance et équipements adaptés et/ou matériel handisport.

Les poussettes sont uniquement acceptées pour la marche 5 km, nous demandons aux participants ayant une poussette de se placer en fin de peloton afin de garantir la sécurité de tous.

Article 3 : Epreuves et programmes

- Course de 21km chronométrée, ouverte à toutes personnes de plus de 18 ans (nées avant le 31/01/2009)
- Course de 10km chronométrée, ouverte à toutes personnes de plus de 16 ans (nées avant le 31/01/2011)
- Course de 5km non chronométrée, ouverte à toutes personnes de plus de 12 ans (nées avant le 31/01/2015)
- Marche de 5 km non chronométrée, ouverte à toutes personnes de plus de 5ans (nées avant 2022)
- Une épreuve à distance, ouverte à toutes personnes souhaitant se mobiliser, pouvant être réalisée sans contrainte de parcours ni de durée, sous forme de course ou marche, à vélo ou véhicule deux-roues motorisé, dans le lieu de son choix (domicile, quartier, espaces verts, etc.).

Le temps de course est limité à 1h00 pour le 5km, à 1h30 pour le 10km et à 2h45 pour le 21km. L'épreuve de marche est limitée à 1h30. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu sur le parcours après ces barrières horaires

Les départs et arrivées s'effectueront depuis les espaces piétons du Campus Santé du Futur – Oncopole de Toulouse situés devant les hôtels de la zone, accès via **5 Avenue irène Joliot Curie, 31100 Toulouse.**

07 h 30 : Ouverture du village et retrait des dossards

08 h 15 : Echauffement collectif

08 h 30 : Départ de la course 21 km chronométrée

10 h 15 : Echauffement collectif

10 h 30 : **Départ de la course 10km**

11 h 45 : Echauffement collectif

12 h 00 : Départ du 5 km

12 h 10 : Départ de la Marche 5km

L'équipe organisatrice se réserve le droit de modifier les parcours et horaires de courses jusqu'au jour de l'évènement. Une communication sera effectuée à travers les différents canaux de la Ligue contre le cancer de Haute-Garonne (réseaux sociaux, site internet…) et directement par mail aux participants.

Article 4 : Organisation des épreuves et modalités de participation

4-1 : Goodies et dossards de l'évènement

Le goodies officiel de l'édition 2027 de la course « TOULOUSE ONCO RUN » sera offert aux **4 800 premiers inscrits** pour les épreuves 21km,10km, 5km course, 5km marche.

La visibilité et le design du goodies et des dossards de l'évènement sont exclusivement réservés à la Ligue contre le cancer et aux mécènes de la course concernés.

Les participants ne pourront en aucun cas ajouter un logo, une illustration ou un texte sur le goodies et/ou dossard sans en avoir expressément fait la demande auprès de la Ligue contre le cancer 31 et obtenu son autorisation écrite. Les participants sont invités à porter tout autre accessoire pouvant montrer leur appartenance à un groupe inscrit à la course : casquette, bandeau, foulard, déguisement, etc.

Le port du goodies officiel lors de l'évènement n'est pas obligatoire contrairement au dossard lors des épreuves. Ce dernier devra être porté de manière visible et entièrement durant toute la durée de l'épreuve.

4-2 : Epreuves Campus santé du Futur

Le nombre de places disponibles pour les différentes épreuves est limité, une fois le quota atteint, les inscriptions en ligne seront clôturées. L'organisation se réserve le droit de modifier le quota des différentes épreuves ou mettre fin aux inscriptions à tout moment.

- Course 21km : 1000 dossards
- Course 10km : 2000 dossards (dont 300 réservés aux étudiants)
- Course 5km : 1000 dossards
- Marche 5km : 800 dossards

Chaque participant se voit attribuer un dossard spécifique en amont du départ de la course. Le port visible de ce dernier est obligatoire tout au long de l'épreuve.

L'accès à la zone de départ sera uniquement autorisé aux personnes portant le dossard adéquat à l'épreuve.

Un ravitaillement liquide (eau) et solide (sucré et/ou salé) sera proposé aux participants à l'issue de chaque épreuve. De plus, un ravitaillement liquide et solide sera proposé aux participants du 21km et 10km sur le parcours.

La composition de ces derniers ainsi que les emplacements exacts seront communiquées sur le carnet du coureur (Carnet de l'événement regroupant les informations pratiques liées à ce dernier)

4-3 : Epreuve à distance

Un dossard numérique sera envoyé par email à tous les inscrits pour l'épreuve à distance, le goodies 2026 n'est pas disponible pour cette épreuve.

4-4 : Tarifs

Epreuve	Catégorie	Tarif plein	Tarif étudiants
Course 21km	Adultes et enfants nés avant le 31/01/2009	21€	16€
Course 10km	Adultes et enfants nés avant le 31/01/2011	15 €	10€
Course 5km	Adultes et enfants nés avant le 31/01/2015	10 €	8€
Marche 5Km	Adultes et enfants nés avant le 31/01/2022	10 €	8€
Epreuve en Distanciel	Je participe depuis chez moi. Pas de limite d'âge	10 €	10€

Des frais de gestion sont à prévoir pour chaque inscription individuelle. 100% des engagements (hors frais de gestion) + les dons éventuels associés seront reversés à la Ligue contre le cancer de la Haute-Garonne afin de financer ses missions (recherche médicale contre le cancer, accompagnement des patients, promotion des dépistages).
Toute inscription est ferme et définitive, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'indisponibilités ou de non-participation.

Tout participant souhaitant rétrocéder son dossard à une tierce personne est prié de contacter l'organisation via le formulaire de contact en ligne. Le participant n'ayant pas averti l'organisation de la rétrocession, sera reconnue responsable en cas d'accident provoqué par la tierce personne durant l'évènement.

Article 5 : Modalités d'inscriptions

5-1 : Inscriptions individuelles et retrait dossards

Les inscriptions individuelles sont ouvertes du vendredi 13 novembre 2026 au mardi 2 février 2027 DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES
L'organisation se réserve le droit de modifier la période d'inscription.

Les inscriptions se font uniquement via le site officiel de l'évènement : www.toulouse-onco-run.net

Le participant est invité à récupérer son dossard et le goodies de l'évènement lors des permanences organisées en amont de l'évènement. Il doit être muni du bon de retrait reçu par mail, un document permettant de justifier son identité pourra être demandé lors du retrait.
Il est possible de récupérer le dossard d'un autre participant à condition d'être muni du bon de retrait ainsi qu'une copie de la pièce d'identité de ce dernier.

Lieu : Kilomètres Dehors, 31 rue Valade - Toulouse
Date : Vendredi 5 février // Samedi 6 février
Horaire : 09h30 - 19h

Retrait également possible le jour-j au stand retrait dossards, jusqu'à 15 minutes avant le début de l'épreuve concernée.

Aucun envoi postal ne sera effectué.

5-2 : Inscription d'un GROUPE et retrait dossards

L'organisation peut créer un accès privilégié au site d'inscription pour tout groupe composé de 10 personnes minimum.

Le compte permettra d'accéder directement au site d'inscriptions et d'inscrire, modifier ou supprimer des participants.
Aucun paiement ne sera demandé lors de la saisie des participants, une facture sera envoyée au responsable du groupe après la clôture des inscriptions groupes.

Les inscriptions de groupes sont ouvertes du **vendredi 13 novembre 2026 au mardi 26 janvier 2027 12h00.**
DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE APRES LA CLÔTURE POUR QUELQUES MOTIFS QUE CE SOIT

Afin de procéder à l'ouverture d'un compte et recevoir les codes d'accès, le groupe doit communiquer les informations suivantes à l'adresse mail **evenement.cd31@ligue-cancer.net :**

- Nom du groupe
- Nom, prénom, mail et tel du responsable de groupe
- Intitulé exact de l'entreprise et adresse de facturation

À la suite de la période d'inscriptions, une facture correspondant à au nombre de participants du groupe sera transmise. Le règlement de la facture pourra se faire par chèque, virement ou espèce.

Un "Colis Groupes" comprenant les goodies et dossards des différents participants sera confectionné. Un membre du groupe devra OBLIGATOIREMENT venir récupérer ce dernier le **mardi 2 février entre 9h30 à 17h** à La Maison de la Ligue contre le cancer, située 136 Route d'Espagne - 31100 Toulouse.

Merci de noter que nous ne procédons à aucun envoi postal et qu'il s'agit de **l'unique jour** de retrait des colis groupes.

Article 6 : Justificatif

Pour la course et marche 5 km non-chronométré, aucun justificatif n'est demandé.

Pour le 21km et 10 km chronométré, il y a lieu de justifier :

- D'une attestation **Parcours Prévention Santé (PPS)** mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée (www.pps.athle.fr) Pour être valable, le PPS devra être en cours de validité à la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

- ou d'une **licence Athlé** Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir », délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA Santé, Dirigeant et Découverte ne sont pas acceptées)

ATTENTION : Depuis le 1er janvier 2019, les licences de triathlon (et les certificats médicaux pour le triathlon) ne sont plus acceptées pour participer à une épreuve.

- Les participants étrangers sont tenus de fournir également une attestation PPS mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée (www.pps.athle.fr) même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF.

- Les mineurs devront remettre en outre une autorisation parentale. Par ailleurs, le parent responsable autorise le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU, etc. …) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie sur son enfant

Les participants doivent être en possession d'une pièce d'identité tout au long de leur présence sur l'évènement (ou copie).

Le parent responsable autorise le transfert à l'hôpital par un service d'urgence pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie sur son enfant.

Article 7 : Sécurité

La Ligue contre le cancer s'engage à mettre en place un plan de sécurité en relation avec des bénévoles et les services publics. Un certain nombre de dispositifs visant à sécuriser les différents parcours seront mis en place : fléchage, panneaux, interdictions, rubalise, barrières, véhicules anti intrusion.

La sécurité médicale sera assurée par un service de protection civile agréé. Un stand secours sera situé sur le village de course, un binôme de secouriste suivra le dernier participant de chaque épreuve. L'équipe médicale sera alertée par les signaleurs bénévoles sur le parcours, en cas de besoin, via émetteurs radio. Dès lors qu'un bénévole ou participant fait appel à un secouriste, l'équipe médicale prend la direction des

opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés pour venir en aide au participant et ce le participant se soumet pleinement à leurs décisions.

Les participants s'engagent à respecter strictement les consignes de l'organisation, des bénévoles présent le jour de l'événement ainsi que celles inscrites dans le carnet du coureur et sur le site internet.

Interdiction des rassemblements non autorisés et des points de rencontre

Afin de garantir le bon déroulement de l'événement et la sécurité des participants, tout rassemblement à caractère revendicatif ou manifestant, ainsi que toute organisation d'un point de rencontre accompagné de signalétique (panneaux, banderoles, affiches, drapeaux ou tout autre support visuel), est interdit au sein du périmètre de l'événement sans l'accord préalable et explicite de l'organisateur.

Toute initiative de ce type devra faire l'objet d'une demande anticipé auprès de l'organisateur, qui se réserve le droit de l'autoriser, de la refuser ou d'en définir les modalités.

Tout manquement au présent article pourra entraîner l'intervention de l'organisation et, le cas échéant, l'exclusion de l'événement. En cas de non coopération, l'organisateur pourra solliciter l'intervention des forces de l'ordre et leurs signaler les faits.

Article 8 : Responsabilité et assurance

La Ligue contre le cancer décline tout responsabilité en cas de vol(s), perte(s), détérioration(s) d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, préparation insuffisante, ou encore en cas de non-respect du Code de la route ou du présent règlement.

Les personnes participent à la manifestation sous leur propre et exclusive responsabilité. La Ligue contre le cancer invite tous les participants ne possédant pas d'assurance personnelle/responsabilité civile, à souscrire à une de ces dernières dans le cadre de leur participation à l'évènement.

La Ligue contre le cancer 31 dans le cadre de l'épreuve pédestre «TOULOUSE ONCO RUN», a contracté une assurance couvrant les risques de responsabilité civile des organisateurs et des bénévoles.

Individuelle Accident : L'organisateur recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

Article 9 : Annulation de l'évènement

En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit d'annuler une épreuve au dernier moment comme de l'arrêter au cours de son déroulement.

La Ligue contre le cancer ne pourra pas être tenue responsable envers les participants de l'éventuelle annulation ou interruption partielle ou définitive d'une ou des épreuves en cas de survenue d'un cas de force majeure.

Sont assimilés à des cas de force majeure tous événements extérieurs, extraordinaires, imprévisibles et insurmontables, tels que les tremblements de terre, les guerres, , les incendies, les inondations, les orages, les tempêtes, la dégradation des conditions météorologiques, les épidémies et pandémies déclarées comme telles par l'OMS, le blocage des moyens de transport pour quelque raison que ce soit, les grèves totales ou partielles externes à l'Organisation, le blocage total ou partiel, régional, national ou international des

télécommunications ou des réseaux informatiques, les décisions, mesures et actes émanant de toutes autorités gouvernementales ou administratives.

Les frais d'inscription des participants ne pourront pas être remboursés et les participants renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement du fait d'une éventuelle annulation ou interruption partielle ou définitive de l'Evènement.

Article 10 : Image et communication

Utilisation d'image : Tous les participants autorisent la **Ligue contre le cancer**, organisatrice de l'opération **TOULOUSE ONCO RUN** du 7 février 2027, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation (notamment pour une diffusion sur les réseaux sociaux), sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée maximale autorisée par la législation en vigueur.

Protection des données personnelles (CNIL) :

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre de l'opération **TOULOUSE ONCO RUN** sont traitées par la **Ligue contre le cancer de Haute-Garonne**, en sa qualité de responsable de traitement. Ces données sont exclusivement destinées au personnel habilité de la Ligue contre le cancer et sont utilisées à des fins de gestion des inscriptions, de communication d'informations relatives à l'événement, ainsi que pour informer les participants sur les autres actions, manifestations et actualités de la Ligue contre le cancer. Les données ne sont transmises à aucun tiers, mécène ou partenaire.

Les données sont conservées pendant une durée maximale d'un (1) an à compter de la date de l'événement, soit jusqu'au 1 février octobre 2027, puis seront supprimées ou anonymisées.

Conformément aux dispositions de la **loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée**, notamment par la **loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles**, ainsi qu'au **Règlement (UE) 2016/679** du 27 avril 2016 (RGPD), chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de limitation du traitement de ses données personnelles.

L'exercice de ces droits peut être effectué, sur présentation d'un justificatif d'identité, par courrier adressé à :
LIGUE CONTRE LE CANCER 31 – 136 Route d'Espagne, 31100 Toulouse.

Toute inscription vaut acceptation du présent règlement.

ANNEXE 1 – DECHARGE PARENTALE

Je, soussigné(e) M. ou Mme ……

autorise mon enfant mineur……..

à participer à la manifestation sous mon entière responsabilité.

J'ai pris connaissance du règlement et je l'accepte.

Date ……/……/…… Signature